

DECISION N° 2026-009

Attribution du marché d'acquisition d'une benne à ordures ménagères 3T5 d'occasion

Le Président du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL),

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

Connaissant les besoins de la collectivité ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Acquisition d'une benne à ordures ménagères 3T5 d'occasion » n°2026-PREC-001 à la société **FAUN ENVIRONNEMENT** dont le siège social est situé 625, Rue du Languedoc BP 248 – 07500 GUILHERAND GRANGES.

Article 2 : Le marché début à compter de sa notification, pour une durée de 6 mois.

Article 3 : Le marché est à prix global forfaitaire. L'acquisition du camion s'élève à 116 000,00 € HT soit 139 200,00 € TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait à Bernay, le 09 février 2026,

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président du PRECOVAL

Jean-Pierre DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.